



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

N° C11_04_2024_07B - Dispositif d'aide à l'immobilier permettant de développer les filières agricoles et agroalimentaires, génératrices de valeur ajoutée locale (annexe)

Annexe(s) :

- Règlement 2024

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	54	11	65	25

Pour : 63	Abstention : 2	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURET Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), DODIN Patrick (pouvoir donné à PICHON Gilles), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERIN Marie-Claire (pouvoir donné à BROSSARD François), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), POINAS Sylviane (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), POUREAU Lise (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

ARCHAIMBAULT Monique, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DALLAUD Hélène, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Dispositif d'aide à l'immobilier permettant de développer les filières agricoles et agroalimentaires, génératrices de valeur ajoutée locale (annexe)

Annexe(s) :

- Règlement 2024

Vu l'article L1511-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 avril 2024 approuvant le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,

Vu le régime SA.63945 « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire », modifié par le SA.103392,

Vu la délibération C31_03_2022_02 du conseil communautaire de la communauté de communes de Mellois en Poitou du 31 mars 2022, adoptant la stratégie d'attractivité économique et touristique, qui comporte une thématique sur l'agriculture et l'alimentation,

Vu la délibération n° C17_11_2022_13 du conseil communautaire du 17/11/2022,

Vu la délibération n° C25_05_2023_46 du conseil communautaire du 25/05/2023,

Considérant que le volet « agriculture et alimentation » de la stratégie d'attractivité économique et touristique a retenu l'enjeu « une agriculture plurielle et rémunératrice », qui se décline en différentes actions, dont un dispositif financier d'aide à l'investissement agricole.

Sur cette thématique, il a en effet été constaté que le développement des circuits alimentaires de proximité sont limités par le manque de volume produit localement.

Afin d'encourager le développement des filières concernées sur le territoire, il a été expérimenté un premier dispositif d'aide à l'investissement immobilier des entreprises agricoles et agroalimentaires du territoire fin 2022 puis renouvelé en 2023 avec des précisions apportées dans le règlement notamment sur les travaux de terrassement et le financement de l'installation de serres.

A ce jour, ce dispositif a permis d'accompagner 11 projets de réhabilitation, d'extension, de construction de bâtiments utiles à la production, à la transformation, à la commercialisation des produits agricoles issus du territoire.

Le dispositif est renouvelé pour l'année 2024, les points du règlement restent identiques comme suit :

Les bénéficiaires auront un statut d'exploitant agricole qui exerce une activité agricole au sens de l'article L311-1 du Code rural et de la pêche maritime implantés.

Les critères et dépenses éligibles sont :

- Exploitation ou sociétés implantées sur l'une des 62 communes de Mellois en Poitou,
- Plancher de dépenses éligibles : 3 000 € hors taxe (HT),
- Les dépenses de travaux liés à la construction et/ou extension en neuf, la réhabilitation de l'existant, l'achat de matériaux, la location de matériel BTP, les

dépenses de voiries et réseaux divers, terrassements liés à la création ou l'aménagement de bâtiment.

Le montant et les taux d'aides sont les suivants :

- Plafond de dépenses éligibles par dossier : 30 000 € HT,
- Taux d'aide publique de base : 30 %,
- Bonification pour les exploitations engagées en production biologique ou dans une démarche Haute Valeur Environnementale : 10 %.

Ce dispositif d'aide « investissement immobilier spécifique agricole » se présente sous la forme d'appels à projets qui s'organiseront avec différentes périodes de candidatures qui seront possibles, dont la première est du 15 avril au 9 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER la poursuite du dispositif d'aide à l'investissement immobilier spécifique agricole encourageant la production, la transformation et la vente de produits alimentaires issus du territoire de Mellois en Poitou, pour une enveloppe de 50 000 €,
- DÉLÉGUER au président, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, la décision sur signature des conventions d'attribution après l'avis du comité de sélection.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Sylvain GRIFFAULT

Fabrice MICHELET